

DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE BÉZU SAINT ÉLOI

Route de Neaufles

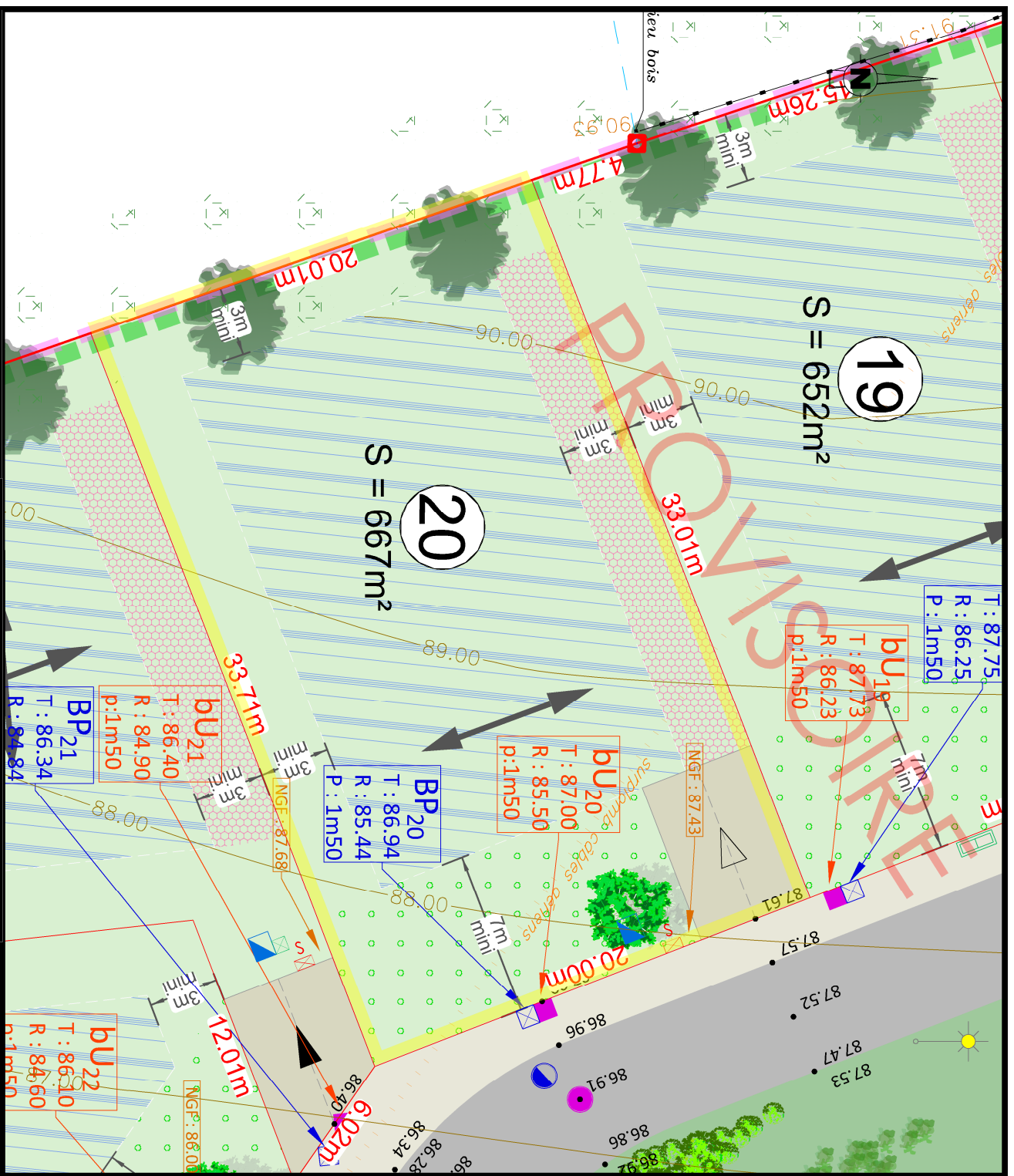
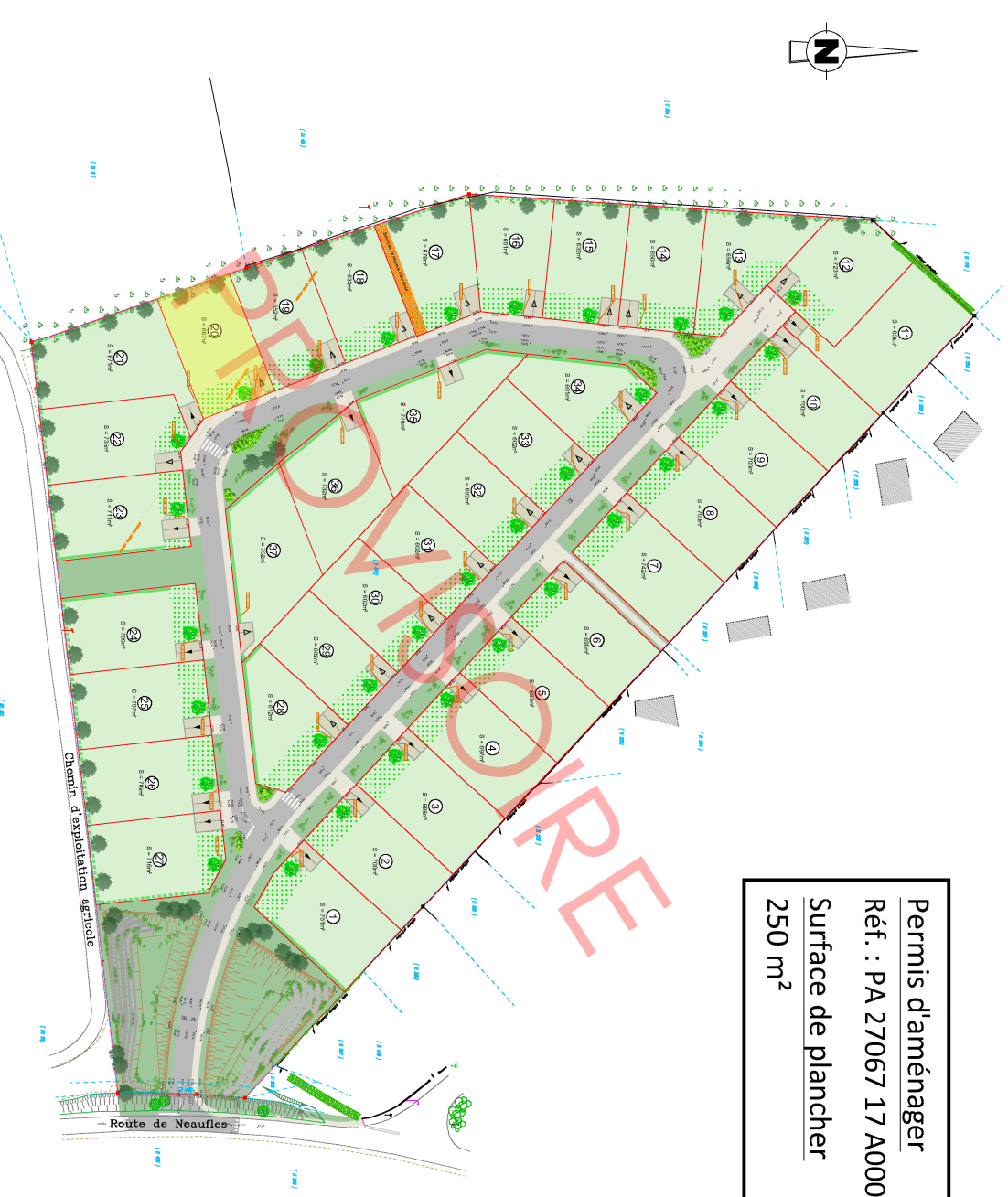
Lieux dit du "Pont aux Clères"

Résidence : " Domaine saint-Éloi "

PLAN DE VENTE DU LOT N°20

Parcelle section H n°...

Permis d'aménager
Réf. : PA 27067 17 A0001
Surface de plancher
250 m²



LEGENDE PROJET :

- zone en encroûté
- zone en béton en circulation mixte sur au moins 2 m de large
- Nœuds et espaces verts
- Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charnières (privatives à chaque lot) (aménagement par les acquéreurs) *Les accès des lots 33, 36 et 37 peuvent être réduits à 5,00 m
- Chaussée largeur globale de 7 m
- Emplacement obligatoire
- Emplacement libre au front de la voirie nouvelle (sauf sur les emplacements réservés aux branchements des réseaux et aux espaces verts)

LEGENDE IMPLANTATION :

- Zone à paysagisme maintenue à créer une entrée attrayante et adaptées à l'environnement local. (cf PA, 10 et notice paysagère) L'aménagement devra s'intégrer aux espaces verts de la voirie. Cette zone n'est pas constructible.
- Zone constructible (non imposé)
- Zone constructible si la construction est étendue en limite de propriété
- Servitude de passage des réseaux EU et EP

Echelle : 1/250 ème

- Masifs de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur
- Masifs de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur
- Plantations sur bâche tissée
- Plantation arbre de hauteur à la charge de l'aménageur
- Plantation arbre de hauteur à la charge des acquéreurs (il devra être planté à 2,5 m de l'alignement avec la voirie)
- Hier paysagère à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété, au droit des voiries et espaces communs (cf PA, 10 et notice paysagère)
- Hier champêtre d'espèces locales à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété, au droit des lots 12 à 21 (cf PA, 10 et notice paysagère) ou des lots 22 à 20 la plantation d'une hier est facultative si l'entretien est assuré.

- LEGENDE RESEAUX** :
- Regard de branchements (télécom 30x30 (tampon béton))
 - Citerneau
 - Coffret de comptage électrique
 - Boîte de branchements des eaux usées
 - Boîte de branchements des eaux pluviales
 - Eclairage public
 - Grille de surveillance avec décentration de 0m50
 - Regard de visite ELO 1000
 - Regard de visite EPD 1000
 - Eclairage public
- LEGENDE :
- limite nature matériaux
 - bordure
 - mur
 - murlet
 - clôture
 - haie
 - zone de végétation dense
 - symbole ouvrage privatif
 - symbole ouvrage mitoyen
 - coaction linéaire (distance horizontale)
 - source
 - limite de propriété et de division
 - référence cadastrale
 - application cadastrale
 - borne nouvelle
 - borne ancienne
 - Cote altimétrique (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)
 - Courbes de niveaux (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)
 - Emprise de opération

** Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

Maître d'ouvrage
ALTITUDE LOTISSEMENT
Immobilier Mergelin III
509 Centre Allée - Route de Neuchâtel
76230/SNEFAUVILLE
☎ 02.76.51.05.22

Géomètre-Expert
AGÉOSE
Géomètres Experts
Vale du Futur
BR922
27200 MAILLE NEUILLE CENY
☎ 02.32.40.03.13

INDICE	MODIFICATIONS	Date
A	Plan provisoire : - En attente des nouvelles références cadastrales, - Les cotes et superficies sont données à titre indicatif en l'attente des accords sur limites.	04/07/2017
Dossier n° 160925		160925.dwg